

Travaux pour les chômeurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **22 (1930)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le délégué ouvrier: Charles Schürch, secrétaire de l'U. S. S., à Berne. Conseillers techniques: René Robert, secrétaire central de la F. O. M. H., à Neuchâtel; Otto Graf, adjoint à l'Office cantonal pour la jeunesse, à Zurich; R. Baumann, secrétaire de l'Union Helvetia, à Lucerne, et M. Jacob Haas-Schneider, secrétaire de l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques, à Seebach, près Zurich.

Le mandat de M. Haas-Schneider a été contesté par le délégué ouvrier suisse en se fondant sur l'article 389 du Traité de Versailles. La Conférence l'a cependant validé, conformément à la proposition de la majorité de la commission des pouvoirs. La minorité en l'espèce notre ami Jouhaux se prononçait pour l'invalidation. Il résulte de cette décision, comme de celle concernant d'autres cas d'invalidation demandée à la Conférence, que les délégués gouvernementaux n'oseront jamais prendre une attitude contraire à la décision d'un gouvernement, lorsqu'il s'agit de la composition d'une délégation. Quelles que soient les raisons qui militent en faveur d'une invalidation, ils approuveront le gouvernement visé par la protestation. Le cas suisse était clair et le cas de la Lettonie encore plus net s'il était possible de l'être davantage que dans le premier de ces cas. La Conférence a carrément enfreint les dispositions du Traité de Paix en validant les mandats contestés. Il faudra bien qu'elle prenne un jour ses responsabilités malgré les égards diplomatiques que certains délégués entendent sauvegarder malgré tout, si l'article 389 du Traité de Paix doit conserver toute sa valeur.

Travaux pour les chômeurs.

L'Union syndicale a adressé la requête suivante au Conseil fédéral:

Berne, le 25 août 1930.

Au Conseil fédéral, Berne.

Messieurs les Conseillers fédéraux,

La situation économique internationale s'est sensiblement aggravée depuis une année. Il est vrai que l'Angleterre souffre déjà depuis de nombreuses années d'un chômage chronique et que l'Allemagne a subi un sérieux recul dans sa conjoncture depuis 1928 cependant la crise va en s'accroissant dans ces pays ces derniers mois et le nombre des chômeurs atteint un record alarmant. A cette situation s'ajoute la crise pénible que traversent les Etats-Unis depuis l'automne dernier. Les autres pays importants ont également une situation économique qui s'est plus ou moins aggravée. Seuls la France et quelques pays du Nord émergent de

cette vague de crise bien que dernièrement se sont manifestés les signes d'une légère altération de la conjoncture.

Cette situation ne pouvait pas manquer d'avoir des répercussions sur la Suisse, spécialement sur notre exportation. Depuis le commencement de 1928 déjà, l'industrie du textile accuse un recul permanent de son degré d'occupation. Jusqu'à présent ce fait avait été quelque peu dissimulé dans les chiffres de la conjoncture, spécialement dans le total des exportations et des personnes en quête de travail, parce que l'industrie des machines a traversé une période florissante et parce que le marché intérieur a été bien occupé. Ce n'est que ces derniers temps que la dépression économique internationale a atteint également assez sérieusement la situation florissante de l'industrie des machines et elle menace de causer une certaine crise générale dans les industries suisses d'exportation. Dans certaines branches d'industrie, comme dans l'industrie horlogère, la crise prend une tournure catastrophique; le 60 % des horlogers ne sont plus occupés que partiellement.

Les chiffres suivants démontrent dans quelle mesure l'exportation a diminué dans les derniers mois. Ils concernent la diminution de l'exportation cette année en comparaison des chiffres de 1929:

	en millions de francs	en pour-cent
Janvier	6,8	4,4
Février	5,6	3,4
Mars	22,0	12,2
Avril	15,3	8,6
Mai	7,1	4,2
Juin	33,1	19,5
Juillet	36,7	21,0
Janvier-juillet	126,6	10,6

Le recul des prix des matières premières pourrait être dans une certaine mesure une conséquence de la diminution de l'exportation. Le degré de conséquence peut être cependant tout au plus de 4 à 5 pour cent; ce qui dépasse, c'est l'effet de l'altération de la conjoncture.

Le marché intérieur s'est fort heureusement bien maintenu jusqu'à présent. Nous le devons à l'activité qui n'a cessé de régner dans l'industrie du bâtiment et qui au cours de l'année dernière a atteint un record; cette activité n'a pas diminué en 1930. Il est néanmoins facilement compréhensible que le recul dans le degré d'occupation s'étendra d'ici peu également aux branches de métiers et d'industrie desservant le marché intérieur et que l'industrie du bâtiment subira tout spécialement un recul.

Les répercussions sur le marché intérieur

seront certainement très graves. Durant ces derniers mois, les répercussions de l'altération de la conjoncture ont été très atténuées sur le marché intérieur, ou même tout à fait supprimées semble-t-il, par une amélioration saisonnière, qui se manifeste ré-

gulièrement au printemps et durant les mois d'été. Mais il faut s'attendre qu'avec l'automne, avec l'aggravation saisonnière, la crise reprendra de plus belle. Il faut s'attendre en outre, à ce que le degré d'occupation diminue également dans l'industrie des machines.

La statistique de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail relève déjà une augmentation relative du chômage pour les 6 premiers mois de l'année. Il s'agit de *l'augmentation* du nombre des personnes en quête de travail.

	en comparaison de 1928		en comparaison de 1929	
	absolu	0/0	absolu	0/0
Janvier	634	4,4	— 1438	— 8,8
Février	1445	12,0	— 2517	— 15,7
Mars	1873	22,6	3040	42,8
Avril	1881	27,2	3409	63,3
Mai	3135	48,9	4496	89,0
Juin	3724	67,4	4603	104,6
Juillet	4636	83,9	5360	111,6
Moyenne	2461	29,3	2422	28,7

A l'exception des mois de janvier et février 1929 alors que régnait un froid terrible, on a enregistré moins de chômage dans les premiers mois du semestre de la dernière et de l'avant dernière année que dans le premier semestre 1930. Depuis mars, la différence avec l'année dernière s'accroît de mois en mois. En juin le nombre des personnes en quête de travail était déjà le double de ce qu'il était en juin 1929.

Cette statistique ne fait pas mention du nombre des *chômeurs partiels*, qui dans certains métiers est très important.

D'après la statistique des caisses de chômage, il y avait parmi les ouvriers horlogers,

en décembre 1929	13,7	pour cent de chômeurs partiels			
» janvier 1930	18,8	»	»	»	»
» février 1930	22,3	»	»	»	»
» mars 1930	17,9	»	»	»	»
» avril 1930	31,6	»	»	»	»
» mai 1930	34,3	»	»	»	»
» juin 1930	35,5	»	»	»	»

Dans l'industrie textile le chômage partiel atteignait en mars 1930 10,7, en juin 10,2 pour cent. Parmi les membres des caisses de chômage on constatait en mars 1930 une moyenne de 4,2 pour cent de chômage partiel, à côté de 2,6 pour cent de chômage complet. Ce qui fait en chiffres ronds un nombre absolu de 17,600. En juin il y eut même 5,7 pour cent de chômeurs partiels en plus de 1,7 pour cent de chômeurs complets. Cela dépasse le nombre total des chômeurs complets. Il faut tenir compte que le nombre des ouvriers et ouvrières qui ne sont pas affiliés à une caisse de chômage n'est pas compris.

Une des conséquences les plus graves de la crise est le chômage et par là la perte du gain pour la classe ouvrière. Cette perte

représente une diminution de la capacité d'achat qui à son tour influence le marché intérieur, lequel jusqu'à présent avait encore été le pilier de notre économie. C'est ainsi que la crise s'étendra indirectement à l'agriculture et dans les divers métiers. Il n'y a donc aucun doute que tous les milieux de la population ont un grand intérêt à lutter contre la crise économique.

Il est vrai que le chômage sera quelque peu atténué par l'assurance-chômage, du moins pour ceux des ouvriers qui se sont affiliés à une caisse de chômage. Mais, les secours et l'œuvre des caisses d'assurance sont absolument insuffisants pour combattre la crise. Il est indispensable que d'autres mesures soient prises pour mettre fin à la misère économique et pour maintenir à un niveau aussi favorable que possible, notre économie. Nous aimerions mentionner ici en premier lieu le problème, qui consiste dans le fait de

procurer du travail aux chômeurs.

Mais il nous semble qu'il devrait exister une *concentration de toutes les commandes de travail* déjà prévues pour un avenir prochain ou qui pourraient être exécutées d'avance. On aurait en premier lieu naturellement les commandes des autorités publiques. La Confédération et ses régies devraient procéder sans retard aux travaux dont l'exécution est possible de suite. En outre, les administrations et entreprises cantonales et communales devraient être tenues de procurer du travail de la même manière. Dans différents cas, il se pourrait peut-être aussi que des entreprises privées soient tenues de répartir leurs travaux dans ce sens.

Nous comprenons fort bien que des travaux d'une certaine importance ne peuvent pas être commandés d'un jour à l'autre, ils nécessitent au contraire une certaine préparation qui demande du temps. Mais il se peut aussi qu'il y ait des travaux projetés depuis longtemps et dont on pourrait forcer sans grande peine l'exécution. A ce sujet nous faisons allusion au programme d'électrification des Chemins de fer fédéraux, qui pourrait être activé. Il se pourrait aussi que certains chemins de fer régionaux soient d'accord d'avancer quelque peu leurs travaux d'électrification (par exemple le chemin de fer Bodensee—Toggenburg). Sont prévus en outre: des agrandissements de voies, la construction de ponts, de nouveaux terrassements et l'amélioration de routes, etc., pour lesquels il existe déjà des plans, ils pourraient donc être mis de suite en chantier.

Il ne s'agit naturellement pas uniquement de travaux de construction. Il s'agit au contraire d'augmenter l'occupation dans le plus grand nombre possible de branches d'industrie. C'est ainsi que l'administration publique ainsi que les administrations privées devraient être tenues de compléter leurs besoins matériels d'avance pour un certain temps, ce qui procurerait du travail dans de nombreuses branches commerciales.

A côté de cette concentration, c'est-à-dire l'exécution de travaux déjà projetés, il faudrait également avoir la possibilité de mettre en chantier de *nouveaux travaux*. Par nouveaux travaux on entend, que ce soit par l'amélioration des moyens de transport, ou par l'extension des moyens de production, ceux qui assureraient la marche ascendante de la productivité dans l'avenir. Dans ces travaux, entreraient en ligne de compte l'agrandissement des voies de trafic, comme par exemple la construction de routes pour autos, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir par suite du développement du trafic. Dans maints endroits on pourrait assurer d'importantes commandes à l'industrie du bâtiment pour la construction de logements, là où l'on n'a pas encore remédié à la pénurie des logements.

Il va sans dire que les mesures que nous préconisons dans la présente requête pour fournir du travail aux chômeurs, exigent d'importants moyens financiers. Il faut reconnaître néanmoins qu'actuellement la question financière est réglée assez facilement. Alors qu'à l'époque de la dernière grande crise économique, tout de suite après la guerre, la plupart des administrations publiques ne disposaient que de moyens financiers très restreints, et n'obtenaient des capitaux que contre des intérêts exorbitants, le budget de la Confédération, des cantons et de la plupart des communes a actuellement retrouvé son équilibre. En outre, la liquidité est si grande actuellement sur le marché du capital, que les demandes de crédits ou d'emprunts éventuels pour le financement de grands travaux ne doivent pas rencontrer de très grandes difficultés.

Nous savons que la Confédération et certains cantons et communes ont déjà beaucoup entrepris dans ce domaine dans l'intention d'influer sur la conjoncture par une répartition judicieuse des commandes officielles. Il est vrai que ces mesures ont été prises ici et là jusqu'à présent, elles ne pouvaient donc avoir une très grande influence. Ce à quoi nous tendons, c'est un travail en commun dans ce domaine, entre les administrations publiques et autant que possible les administrations privées, de notre pays. A cet effet, toutes les administrations qui entrent en ligne de compte devraient être invitées par une centrale — il s'agirait en premier lieu du Conseil fédéral — à entreprendre dans les mois prochains une série de travaux de ce genre. Il faudrait que cette invitation ne se fasse pas uniquement sous forme d'une circulaire que l'on adresserait aux cantons et aux communes, au contraire il s'agirait de démontrer aux représentants de ces administrations, le but de ces mesures et en même temps parvenir à la participation de toutes les autorités dans ce mouvement.

Nous ne nous dissimulons pas, que le travail que nous essayerons d'obtenir, sera insuffisant pour faire face aux suites de la crise en Suisse. Mais, personne ne contestera que les moyens que nous proposons pourraient exercer une sensible influence sur le

marché du travail, à condition naturellement, que les autorités en question soient d'accord d'y donner suite et d'agir rapidement. On pourrait de cette manière procurer du travail et par conséquent un gain à des milliers d'ouvriers et d'ouvrières. Le rendement de ce travail productif serait de ce fait pour les intéressés aussi bien que pour notre économie, beaucoup plus utile que les secours de l'assurance-chômage. Il convient de faire ressortir en outre, que la Confédération, les cantons et les communes seraient de cette manière un peu déchargés étant donné que les subventions qu'ils versent aux caisses de chômage seraient de ce fait moins importantes.

*

Le chômage menaçant exige des mesures immédiates et c'est pourquoi nous nous bornons pour le moment à demander aux autorités fédérales, cantonales et communales de procurer au plus vite du travail. A cette occasion, nous nous permettons de vous adresser une requête plus étendue encore et qui a pour but une *répartition durable et systématique des commandes officielles*.

Malheureusement la crise n'est pas un phénomène qui se produit une seule fois, elle se répète au contraire à certaines périodes, tous les 8 à 10 ans environ. En plus de ces variations de la conjoncture, nous avons les oscillations saisonnières du marché du travail qui causent régulièrement des hauts et des bas dans le chômage. On peut remédier dans une certaine mesure à ces deux phénomènes, aussi bien en ce qui concerne la question saisonnière que la situation sur le marché du travail, par une répartition judicieuse des travaux.

La tâche ne consiste pas uniquement à amasser des commandes pour la période de dépression, mais il s'agit de conserver les commandes de la période de haute conjoncture. A cette fin, il faut avant tout voir quels sont les besoins, c'est-à-dire, les commandes futures. Le meilleur moyen d'y parvenir est que les différentes autorités établissent des projets économiques, et cela, pour plusieurs années si cela est faisable. Il s'agit alors de diviser ces commandes en commandes fixes et mobiles, c'est-à-dire fixes, celles qui doivent être effectuées dans un délai fixé, et par mobiles, celles qui supportent d'être remises à plus tard. Ce n'est que lorsqu'il existe d'avance pour une certaine période un résumé et une répartition des commandes officielles, que l'on peut exercer une influence sur la situation économique.

Afin que la répartition des commandes de travail se fasse d'une manière uniforme, il est nécessaire de désigner une instance spéciale à cet effet. Un département du service des statistiques au Département fédéral de l'économie publique qui s'occupe aujourd'hui déjà de réunir la plupart des dates statistiques serait tout désigné pour cette fonction. Cet office aurait pour tâche de réunir au point de vue statistique les projets de travaux publics prévus et selon l'état de la conjoncture, fixer la date à laquelle peuvent

être exécutés les travaux qui ne sont pas urgents et que l'on peut remettre à plus tard.

Certains Etats prennent des dispositions pour parer aux variations de la conjoncture, par la répartition des commandes officielles. Se basant sur la recommandation de la conférence de Washington, le Bureau international du Travail s'occupe également de cette question. Le pays le plus avancé dans la solution de ce problème est sans contredit l'Allemagne, où toutes les administrations du Reich ainsi que les autorités du pouvoir central et du pouvoir local les plus importantes, soumettent chaque mois de grandes commandes à un office central. On compte pour 6,5 milliards, voire pour 7 à 8 milliards de commandes officielles en Allemagne par année ou environ 5 à 10 pour cent de toutes les commandes industrielles.

Pour la Suisse, nous supposons que les travaux procurés par les offices publics fourniraient pour le moins 600 millions de francs par année. Une question importante et à laquelle il est difficile de répondre, est celle de savoir quelle part de ce montant serait renvoyée. Estimons là à une part de 20 pour cent, ce qui ferait 120 millions. Pour autant que la moitié soit attribuée aux salaires indigènes, cela représente 60 millions avec lesquels on pourra occuper au moins 10,000 ouvriers pendant une année ou 20,000 pendant six mois.

Ces considérations démontrent toute l'importance économique sociale et politique financière du problème. Nous souhaitons donc vivement que le Conseil fédéral étudie la question le plus vite possible. Il nous serait en outre particulièrement agréable s'il était possible de discuter de la question lors d'une conférence à laquelle assisteraient les groupements économiques intéressés. Pour le moment nous nous contentons de cet aperçu général. Nous nous réservons donc le droit de revenir sur cette affaire.

*

En résumé de ce qui précède, nous nous permettons de vous soumettre la proposition suivante:

- 1^o Toutes les branches d'administration de la Confédération et des entreprises fédérales seront tenues de signaler au plus vite les travaux projetés pour un avenir prochain, ceci afin de faire face à la crise qui sévit en Suisse, en procurant du travail.
- 2^o Les cantons et communes seront invités par voie de circulaire à faire part de la chose à leurs administrations et entreprises; un appel dans le même sens devra être lancé à toutes les entreprises privées.
- 3^o L'Office préposé à recevoir les projets de travaux devra convoquer une conférence qui veillera à ce que l'action ne soit pas vaine et pour répartir judicieusement les travaux pour les chômeurs.

- 4° Il faudra faire une enquête sur les commandes publiques qui sont à exécuter en Suisse et sur la possibilité de leur répartition en tenant compte de la conjoncture politique.
- 5° Il s'agit d'examiner s'il n'y aurait pas possibilité de confier à un Bureau faisant partie de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le soin de recevoir périodiquement les projets de travaux officiels ou dûs à une influence officielle, et de veiller à ce que ces travaux soient répartis de manière à ce que les oscillations saisonnières et dues à la conjoncture sur le marché du travail soient bien équilibrées.

Nous espérons qu'il vous sera sous peu possible de nous faire savoir la manière dont vous pensez donner suite à notre demande, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour l'Union syndicale suisse,

Le président

Le secrétaire

Les conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents.

On sait que le Service des statistiques du Département fédéral de l'économie publique utilise le matériel que lui fournit la Caisse nationale suisse en cas d'accident, pour établir chaque année les salaires des ouvriers victimes d'accidents. A défaut d'une meilleure statistique des salaires, celle établie sur ces bases fournit de bons points de repère, qui permettent de fixer le niveau des salaires en Suisse. Les chiffres pour 1929 ont paru dernièrement et nous les publions dans le présent article à côté des chiffres comparatifs des années précédentes. Les indications de salaires sont plus nombreuses qu'autrefois ce qui fait que les salaires moyens sont moins influencés par des circonstances fortuites. On possède les indications de salaires de 43,000 ouvriers qualifiés, de 39,000 ouvriers non qualifiés, de 80,000 femmes et de 6000 jeunes gens.

Groupes d'ouvriers	Nombre des salaires indiqués 1929	Salaire journalier moyen en francs			Augmentation et diminution du salaire journalier pour 1929 en %	
		1927	1928	1929	en regard de 1928	en regard de 1927
Contre-mâîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers	2,702	16,08	15,88	16,07	+ 1,2	— 0,06
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	42,833	12,56	12,20	12,45	+ 2,1	— 0,9
Ouvriers non qualifiés	39,266	9,91	9,69	9,85	+ 1,6	— 0,6
Femmes de 18 ans et au-dessus	8,121	6,61	6,34	6,45	+ 1,7	— 2,4
Jeunes gens de moins de 18 ans	5,974	5,31	5,03	5,31	+ 5,6	—

Les salaires journaliers moyens sont en général un peu plus élevés qu'en 1928. L'augmentation n'est cependant que de 1 ou 2 pour cent. C'est chez les jeunes gens qu'elle est la plus prononcée. En comparant les salaires de l'année dernière à ceux de 1927, on constatera une légère diminution. L'infime augmentation des salaires en 1929 n'a donc pas même équilibré le recul de